

ifts

Institut
de formation
en travail
social

formation diplômante



SURVEILLANT·E DE NUIT QUALIFIÉ·E- MAÎTRE·SSE DE MAISON

Le métier

Les maître·s·ses de maison et surveillant·es de nuit sont employés dans des établissements accueillant des personnes de tous âges dans le champ de la protection de l'enfance, du handicap, de la réinsertion sociale, de l'accompagnement de la personne âgée dépendant.

SURVEILLANT·E DE NUIT QUALIFIÉ·E

Le·la surveillant·e de nuit qualifié·e doit garantir la sécurité des personnes et des biens, assurer le relais entre le jour et la nuit, garantir les conditions de repos et gérer les situations d'urgence et de tensions.

MAÎTRE·SSE DE MAISON

Le·la maître·sse de maison doit assurer les conditions matérielles de l'accueil et de la sortie des usagers, animer et gérer un espace dédié à une activité technique, garantir la qualité et l'adaptation du cadre de vie au projet d'établissement, assurer l'hygiène et la sécurité des usagers et des locaux.

La formation

Formation par alternance sur 29 journées de 7h, soit 203h de cours.

2 domaines de formation communs :

- > DF2- L'accompagnement des personnes (63 heures)
- > DF3- Le travail en équipe pluridisciplinaire (49 heures)

1 module spécifique à chaque métier (70 heures) :

- > DF1- surveillant(e) de nuit : rôle et fonctions
- > DF1- maître(sse) de maison : rôle et fonctions
- > Accompagnement Méthodologique (21 heures) :

méthodologie de réalisation du dossier Préparation au jury, Soutenance

Conditions d'entrée en formation

> Pour les candidats en situation d'emploi (salarié du secteur) : être en poste à l'entrée et tout au long de la formation

> Pour les candidats demandeurs d'emploi :

avoir réalisé une période de découverte type Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP)

ou disposer d'une expérience professionnelle de deux semaines minimum dans le secteur correspondant à l'emploi visé, réaliser un entretien de positionnement préalable à l'admission avec le centre de formation, effectuer 5 semaines de stages en alternance obligatoire.

> Pour les candidats déjà titulaires d'un des deux titres SNQ ou MM :

avoir réalisé une période de découverte type EMT de 10 jours maximum et effectuer une période de 70 heures de stage en alternance avec les temps de formation non

Prochaine session

Décembre 2020

S'inscrire

Jusqu'au 4 décembre 2020

Infos et contact

Myriam OUALI,
Assistante pédagogique :
m.ouali@ifts-asso.com

IFTs
3 avenue Victor Hugo
38432 Echirolles Cedex
Tél. > 04 76 09 02 08
Email > iftsinfo@ifts-asso.com

@ ifts-asso.com
@ facebook.com/ifts.echirolles
@ twitter.com/ifts38

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



SURVEILLANT·E DE NUIT QUALIFIÉ·E
MAÎTR·ESSE DE MAISON



Institut
de formation
en travail
social

allégés.

Coût pédagogique et financement

FINANCEMENT

- > Pour les personnes en emploi : financement par l'employeur (OPCA)
- > Pour les demandeurs d'emploi : prise en charge par Pole Emploi possible sur présentation d'un devis

COÛT PÉDAGOGIQUE

2740,50€ pour une formation sans allègement

1456€ pour une formation bénéficiant des allègements maximum de 112h (soit 91 heures de formation)

IFTS
3 avenue Victor Hugo
38432 Echirolles Cedex
Tél. › 04 76 09 02 08
Email › iftsinfo@ifts-asso.com

@ ifts-asso.com
@ facebook.com/ifts.echirolles
@ twitter.com/ifts38

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



SURVEILLANT·E DE NUIT QUALIFIÉ·E
MAÎTR·ESSE DE MAISON